

LA VILLE DE SAINT-FONS RECRUTE UN-E MUSICIEN-NE INTERVENANT-E

Cadres d'emplois des assistants d'enseignement artistique

Située en première couronne de Lyon et comptant un peu plus de 19 500 habitants, la Ville de Saint-Fons se démarque par un territoire où se déploient deux grands projets de renouvellement urbain (Arsenal-Carnot-Parmentier et le quartier intercommunal Minguettes-Clochettes), et où sont présentes de grandes fragilités (presque 2/3 de ses habitants sont en Quartier Politique de la Ville).

Rattachée au Pôle culture de la ville de Saint-Fons, constituée de 4 équipements culturels, et au sein de la Direction de la culture, du sport, de la vie associative, de l'événementiel et de la citoyenneté, l'école municipale de musique participe de la mise en œuvre de la politique culturelle de la ville. Géographiquement, elle est située au cœur du quartier prioritaire intercommunal Clochettes – Minguettes, où est lancé un plan important de renouvellement urbain mobilisant la Ville, la Métropole et l'ANRU. Elle fait partie de l'Espace Léon Blum, qui concentre les services municipaux culturels suivants : Médiathèque des Clochettes et le CAP (centre d'arts plastiques).

L'Ecole municipale de musique Guy Laurent dispense 20 cours d'instruments différents et une quinzaine de pratiques collectives, le tout articulé autour d'enseignements de formation musicale. Le département « musiques à l'école » de l'Ecole municipale de musique réalise des interventions dans toutes les écoles maternelles et primaires de la Ville (9), des temps de rencontre artistique en périscolaire et des pratiques collectives aux élèves de l'Ecole. Dynamique et solidement ancrée dans l'éducation artistique de la Ville, l'équipe des Musiciens intervenants représente un pôle reconnu et fondateur dans l'activité de l'Ecole municipale de musique.

Placé sous la responsabilité de la direction de l'Ecole municipale de musique et en lien avec la coordination du département « Musique à l'Ecole », le / la musicien-ne intervenant-e s'engage

- à renforcer les rencontres artistiques et culturelles, les pratiques et la culture musicale des publics scolaires ;
- à mettre en œuvre des interventions musicales en milieu scolaire en apportant son expertise artistique et pédagogique, sur un répertoire le plus large possible ;
- à participer à la vitalité pédagogique du projet d'établissement et de la politique culturelle de la Ville en s'impliquant dans des actions de diffusion et de création artistique avec les publics scolaires et les élèves de l'école municipale de musique ;
- à contribuer aux réflexions et aux projets intercommunaux.

Les activités attendues sont les suivantes :

- Interventions en milieu scolaire à partir des différents formats de projets construits et renouvelés par le département Musiques à l'école, à raison de 7h/semaine, en concertation étroite avec les équipes pédagogiques de l'Education nationale,
- Participation et accompagnement instrumental des temps de restitutions scolaires,
 particulièrement celles inter-classes et accueillies au Théâtre Jean Marais (mai et juin)
- Interventions en temps périscolaire, à raison d'une fois par semaine (1,5h/semaine) sur le temps méridien (projet artistique spécifique à construire en concertation avec l'équipe)
- Co-pilotage des ateliers chants et de « lectures musicales » auprès des Résidences de personnes âgées du CCAS de Saint-Fons (1h30 / semaine)
- Participation aux temps de réunion de l'équipe et du service (réunions du département et réunion du Conseil pédagogique, 4 fois/an)

<u>Précisions sur les interventions en milieu scolaire :</u>

Répartition de 3h à l'école « Maison des 3 espaces » et de 4h à l'Ecole Jules Vallès. Disponibilité souhaitée sur le planning suivant :

Lundi midi (11h30 – 13H) + milieu d'après-midi (15h30 – 17h)

Jeudi après-midi (13h – 16h30) pour les interventions en milieu scolaire

Vendredi journée (8h30 – 15h30) pour les interventions en milieu scolaire.

Aménagements possibles à la marge, à échanger lors de l'entretien.

Profil souhaité:

Titulaire du DUMI

Connaissance institutionnelle de la fonction publique et de ses obligations

Pratique artistique individuelle fortement recommandée

Qualités recherchées :

Bienveillance Inventivité Sens du travail d'équipe Bonne autonomie Sens du relationnel aiguisé

CONDITIONS DE TRAVAIL

Contrat à durée déterminée dès que possible, au 8 juillet 2023.

Poste à temps non-complet – 10h30 hebdomadaires.

Rémunération statutaire des cadres d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique Lieux de travail : Ecole Municipale de Musique Guy Laurent – Espace Léon Blum – Place du Pentacle - Saint-Fons et groupes scolaires de Saint-Fons (mobilité demandée dans le cadre des missions effectuées).

Particularités (contraintes/difficultés ou autres...) : disponibilité ponctuelle en soirée, surtout lors des restitutions.

Si cette offre vous intéresse, merci d'adresser un courrier à l'attention de : Monsieur le Maire de Saint-Fons – Hôtel de Ville – 1 place Roger Salengro – BP 100 – 69195 SAINT-FONS CEDEX OU par courriel : ressourceshumaines@saint-fons.fr / cjourdain@saint-fons.fr avant le 24 avril.

Renseignements auprès de : ressourceshumaines@saint-fons.fr

OU Cécile JOURDAIN / Directrice administrative de l'Ecole municipale de Musique Guy Laurent / par

courriel: cjourdain@saint-fons.fr